

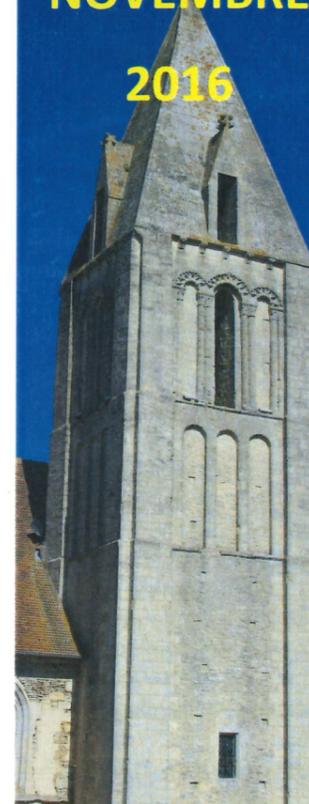
ROSEL Infos

Journal
d'information
de ROSEL

N° 77

NOVEMBRE

2016



Directeur de la publication :
Véronique MASSON

Réalisation :
Danielle DUBERT
Bernard LEMANISSIER
Claude MARTIN
Benoit MAUGER

Renseignements sur la publication :

Tel.: 02 31 80 01.51
Courriel :
mairie-rosel@wanadoo.fr
Site : www.rosel.fr

Le Mot du Maire

A l'occasion de ce numéro de rentrée, je souhaite remercier tous les bénévoles qui s'investissent dans les nombreuses associations au service de tous les habitants de notre commune. Dès le début de septembre, l'association « Mue'sique », le comité de jumelage, le comité des fêtes, l'association multi-activités, l'association « La Mue », l'association « Etre sa voix » et l'association « Astrogène » ont relancé leurs activités, toujours avec beaucoup de succès.

Dans le but de servir nos associations, les municipalités de ROSEL et de ROTS réfléchissent sur le devenir du centre d'animation LASSON/ROSEL (appartenant pour moitié aux 2 communes). Une réunion est prévue le 18 octobre avec les présidents des associations communales et intercommunales afin de recenser les besoins et définir ce que pourraient être les locaux à l'avenir.

Cette année encore, le 16 octobre, ROSEL et LASSON ont organisé en commun le repas des anciens de nos deux communes. Cette réunion est un moment d'échanges, de partage de souvenirs et de convivialité, le tout accompagné d'un bon repas. J'en profite pour remercier les membres de l'association multi-activités dont un bon nombre étaient présents ce jour.

Suite au diagnostic énergétique de la mairie, plusieurs devis de travaux ont été demandés. Nous sommes en discussion avec les entreprises. Le choix de l'entreprise se fera en fin d'année et les dossiers de demandes de subventions pour des travaux en 2017 seront déposés en même temps.

A ce projet s'ajoutent des travaux pour la mise en accessibilité, pour les personnes en situation de handicap, de nos bâtiments : la mairie, le presbytère, l'église et les cimetières.

Nous poursuivons l'élaboration du PLU communal, qui doit remplacer le POS. L'enquête publique se termine le 20 octobre. Le commissaire enquêteur a un mois pour nous rendre son rapport. Ensuite nous retravaillerons sur le dossier afin de prendre en compte les remarques qui auront été notifiées par le commissaire enquêteur, pour une approbation en décembre.

Le 02 juin, le conseil municipal de ROSEL a émis un avis favorable à l'élargissement du périmètre de Caen la Mer et à son passage en communauté urbaine. Cette communauté urbaine regroupera 55 communes avec les communautés de communes « Plaine sud de Caen » et Entre Thue et Mue » ainsi que la commune de Thaon. En raison du transfert de plusieurs compétences, dont la voirie, les espaces verts, l'assainissement, le pluvial, certains agents municipaux deviendront agents de Caen la Mer. C'est le cas pour notre employé communal Yves LECOURTOIS qui, au 1er janvier 2017, sera agent de Caen la Mer mais toujours présent sur notre territoire.

Le travail mené sur la fusion par un certain nombre d'élus, dont Béatrice TURBATTE, repose sur plusieurs principes: transférer les compétences à moyens constants pour les communes, concilier les mutualisations et la proximité pour conserver un service public efficace et de qualité, respecter la volonté communale.

Après ces quelques lignes sur les projets communaux, je vous laisse découvrir ce nouvel Rosel-Infos qui relate les manifestations passées et vous présente celles à venir.

Bien à vous Véronique MASSON

Bulletin d'information de la commune de ROSEL

Conseil municipal du 2 juin 2016

DÉLIBÉRATION CONCERNANT LE PÉRIMÈTRE DE LA FUTURE COMMUNAUTÉ URBAINE

Le Conseil Municipal doit délibérer sur le projet de périmètre de la future Communauté Urbaine. Madame le Maire expose ce qui suit :

« **VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-43-1,

VU l'arrêté préfectoral du 23 mars 2016 portant publication du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Calvados,

VU l'arrêté préfectoral du 4 mai 2016 portant projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale (communauté urbaine) issu de la fusion de la Communauté d'Agglomération de CAEN LA MER, des Communautés de Communes ENTRE THUE ET MUE et PLAINE SUD DE CAEN et de l'extension à la Commune de THAON ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité,

D'APPROUVER le projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion de la Communauté d'Agglomération de CAEN LA MER, des Communautés de Communes ENTRE THUE ET MUE et PLAINE SUD DE CAEN et de l'extension à la Commune de THAON, tel qu'arrêté par le Préfet du Calvados le 4 mai 2016.

D'APPROUVER la création au 1er janvier 2017 de ce nouvel EPCI dénommé « Caen la Mer » appartenant à la catégorie des communautés urbaines et dont le siège se situera 16 rue Rosa Parks à CAEN (14000).

D'AUTORISER Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION CONCERNANT LA CRÉATION D'UN SYNDICAT ÉDUCATION

Madame le Maire expose ce qui suit :

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite Loi NOTRe,

VU l'arrêté préfectoral du 23 mars 2016 portant publication du schéma départemental de coopération intercommunale du Calvados,

VU l'arrêté préfectoral du 4 mai 2016 portant projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale (communauté urbaine) issu de la fusion de la communauté d'agglomération de CAEN LA MER, des Communautés de Communes ENTRE THUE ET MUE et PLAINE SUD DE CAEN, et de l'extension du périmètre à la Commune de THAON.

CONSIDÉRANT que ce nouvel EPCI n'a pas vocation à exercer la compétence EDUCATION et qu'il est nécessaire d'organiser cette compétence au niveau supra-communal,

CONSIDÉRANT que ce nouvel EPCI n'a pas vocation à exercer la compétence EDUCATION et qu'il est nécessaire d'harmoniser les compétences préalablement à la fusion,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité,

DE CRÉER, à compter du 1er janvier 2017, un SIVOM « EDUCATION » dont les statuts sont annexés à la présente délibération et qui regrouperait les communes de BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE, BROUAY, CAIRON, CHEUX, LE FRESNE CAMILLY, LE MESNIL PATRY, PUTOT EN BESSIN, ROSEL, SAINT MANVIEU NORREY et SAINTE CROIX GRAND TONNE.

DE MODIFIER, à compter du 31 décembre 2016, les statuts de la Communauté de Communes ENTRE THUE ET MUE en lui retirant la globalité de la compétence optionnelle « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs, et d'équipement de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire » et tous les alinéas y figurant.

D'ACTER que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées se réunira au cours du second semestre 2016.

DÉLIBÉRATION CONCERNANT LE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT AVEC BIARD ROY

Madame le Maire expose ce qui suit :

Le contrat pour l'entretien de l'installation des cloches et horloge de l'église est arrivé à échéance, et l'entreprise BIARD ROY nous soumet une nouvelle proposition.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de renouveler le contrat d'installation des cloches et horloge de l'église avec l'entreprise BIARD ROY pour une durée de 4 ans à compter du 1er mai 2016, pour un montant de 300 € TTC par an.

Conseil municipal du 2 juin 2016 (suite)

DÉLIBÉRATION CONCERNANT L'ARRET DU PROJET DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles la révision du P.O.S. dans la forme juridique du Plan Local d'Urbanisme a été menée et à quelle étape de la procédure il se situe.

A cet égard, Madame le Maire rappelle les objectifs poursuivis par la commune dans le cadre de la révision du POS en PLU, à savoir :

- mettre en place, notamment à travers la définition du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du futur PLU, un véritable projet pour le devenir de l'ensemble du territoire communal,
- encourager la diversification du parc de logement afin de permettre un renouvellement de la population par l'installation de jeunes ménages,
- adapter la réglementation du futur PLU à l'évolution des pratiques architecturales et constructives, ainsi qu'aux récentes évolutions réglementaires (Grenelle, SCOT Caen Métropole ...)

Madame le Maire rappelle également les modalités de la concertation, qui ont été les suivantes :

Moyens d'information utilisés :

- affichage de la présente délibération pendant toute la durée des études nécessaires
- articles dans le bulletin municipal
- dossier disponible en Mairie

Moyens offerts au public pour s'exprimer et engager le débat :

- un registre destiné aux observations de toute personne intéressée sera mis tout au long de la procédure à la disposition du public, en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture
- 2 réunions publiques

Le Conseil Municipal,

VU l'article L.123-19 du code de l'urbanisme,

VU les articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants du code de l'urbanisme,

VU les articles L.123-9 et R.123-18 du code de l'urbanisme,

VU la délibération prescrivant la révision du POS et fixant les modalités de la concertation du 22 mars 2012,

VU le projet du Plan Local d'Urbanisme dans l'ensemble de ses composantes,

VU le débat au sein du Conseil Municipal du 21 septembre 2015 sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable et la délibération le retraçant,

ENTENDU l'exposé de Madame le Maire,

DRESSE LE BILAN DE LA CONCERTATION :

Il a été organisé la concertation suivante :

- 2 réunions publiques qui ont été organisées les 9 décembre 2013 et 28 septembre 2015

Cette concertation a fait ressortir les points suivants :

- Créer une diversité de l'habitat, favoriser la venue de jeunes ménages,
- Conserver le caractère rural de la commune, le patrimoine ancien,
- Viser une urbanisation modérée,
- Préserver l'espace agricole, les espaces verts,
- Étaler la mise en urbanisation des différents espaces,
- Éviter de nouvelles zones urbaines sur le hameau de Gruchy,
- Prévoir l'acheminement vers l'école de Cairon.

Les éléments ont été examinés et pris en compte de la manière suivante :

- Prévision dans chaque secteur d'une mixité de l'habitat,
- Dans le règlement, un zonage spécifique au bâti ancien,
- Les 2 zones à urbaniser se réaliseront dans la continuité du village,
- Ces 2 zones sont phasées afin que l'urbanisation s'échelonne dans le temps,
- Densification des zones UC, afin de ne pas créer de nouvelles zones urbaines,
- Voirie et cheminement prévus dans les zones AU.

Conseil municipal du 2 juin 2016 (fin)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **CONFIRME** que la concertation relative au projet de P.L.U. s'est déroulée conformément aux modalités fixées par la délibération du 22 mars 2012,
- **TIRE LE BILAN DE LA CONCERTATION** tel qu'il a été présenté par Madame le Maire,
- **ARRETE** le projet de Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération.
Conformément aux dispositions de l'article L.123-9 du code de l'urbanisme, le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté sera transmis pour avis aux personnes suivantes :

- au préfet et aux services de l'État,
- aux présidents du conseil régional et du conseil départemental,
- au président de l'établissement public en charge du SCOT,
- au président de l'établissement public de coopération intercommunale (CDC Entre Thue et Mue) compétent en matière de programme local de l'habitat dont la commune est membre,
- aux représentants de la chambre de commerce et d'industrie, de la chambre des métiers et de la chambre d'agriculture,
- à la commission départementale de la consommation des espaces agricoles,
- aux communes limitrophes (Rots, Cairon, Authie) et aux établissements publics de coopération intercommunale (Syndicats d'eau de Bretteville l'Orgueilleuse et Caen Ouest),

Conformément aux dispositions de l'article R.123-18 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage durant un délai d'un mois en mairie.

Le projet de Plan Local d'Urbanisme tel qu'arrêté par la présente délibération, est tenu à la disposition du public à la Mairie de Rosel aux heures d'ouverture au public, soit les Lundis et Jeudis de 16h à 19h30.

QUESTIONS DIVERSES

- a) Une commission plénière est prévue le Samedi 18 juin 2016 à 9h30 à la mairie, pour expliquer la fusion avec CAEN LA MER au 1er janvier 2017.
- b) Une commission TRAVAUX est prévue le Lundi 13 juin 2016 à 18h à la mairie, pour les travaux envisagés en 2016.

Conseil municipal du 11 juillet 2016

- c) Le prochain Conseil Municipal aura lieu le Jeudi 7 juillet 2016.
- d) Comme tous les ans, une journée des Séniors est prévue. Cette année, elle se déroulera le Dimanche 5 juin 2016 au Presbytère avec une visite de l'Abbaye aux Hommes dans la matinée.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

CHOIX DES ENTREPRISES CONCERNANT LES TRAVAUX 2016

Réfections des toitures de la mairie et de l'église

Les toitures de la mairie et de l'église méritent d'être nettoyées. Nous avons reçu 3 devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité, de confier ces travaux à l'entreprise RENOV' CONCEPT pour un montant de 1.600 € HT pour la Mairie et de 1.170 € HT pour l'église.

Aménagement du grenier du garage

La municipalité souhaite aménager le grenier du garage situé au Presbytère. Nous avons reçu 3 devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité, de confier ces travaux à l'entreprise GONTHIER pour un montant de 1.885,59 € HT.

Réseau eaux pluviales

La municipalité souhaite remplacer le système de caniveau situé Chemin de l'Églantine. Nous avons reçu 2 devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité, de confier ces travaux à l'entreprise SOREL pour un montant de 2.991 € HT.

Concernant les problèmes d'eaux pluviales situés Rue du Jardin Céleri et suite à l'analyse faite par une entreprise, le conseil municipal souhaite constater l'ampleur des dégâts lors des prochaines pluies avant toute investigation.

Plaques de numéro de rue

La municipalité souhaite changer certaines plaques de numéro de rue car celles-ci sont illisibles. Un recensement a été fait. A ce jour, nous avons une cinquantaine de demandes. Pour 50 plaques en email, le tarif est de 11 € HT pièce.

Conseil municipal du 11 juillet 2016 (suite et fin)

CHOIX DU CABINET POUR LE DIAGNOSTIC AD'AP

Dans le cadre de l'AD'AP (Agenda D'Accessibilité Programmé), la municipalité doit faire établir un diagnostic. Nous avons reçu 3 devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité, de confier ce diagnostic à la société ARCALIA pour un montant de 950 € HT.

DÉLIBÉRATIONS CONCERNANT LE FONDS DE CONCOURS

- EFFACEMENT DE RÉSEAUX

La Communauté de communes a la compétence pour les effacements de réseaux d'éclairage public et de téléphone ; compétence gérée par le SDEC Énergie.

Par dérogation au principe d'exclusivité attaché aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), l'article L 5214-16, V, du code général des collectivités territoriales (CGCT), autorise le versement de fonds de concours entre une communauté de communes et ses communes membres, à hauteur de 50% maximum.

Rue du Clos Joli et Chemin Francis Russel (suite aux intempéries neigeuses de mars 2013).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE d'apporter un fonds de concours de 27.327 € sachant que la totalité des travaux à charge de la communauté de communes s'élève à 54.654 €.

Hameau de Gruchy.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE d'apporter un fonds de concours maximum de 40.000 € ne connaissant pas à ce jour, le montant total des travaux.

- VOIRIE

La Communauté de communes a la compétence pour les investissements liés à la voirie.

Suite aux travaux **Rue de l'Église** (réfection des trottoirs) et **Chemin de l'Églantine** (voirie refaite suite à une déformation due à des racines)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'apporter un fonds de concours maximum de 7.500 € sachant que la totalité des travaux s'élève à 15.494,63 €.

DÉLIBÉRATION SUR LA MODIFICATION DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION

Madame Le Maire présente au conseil municipal la proposition de périmètre de protection modifié (PPM) adressé par l'architecte des bâtiments de France dans le cadre de la révision du plan local d'urbanisme. Cette proposition résulte d'une analyse du paysage bâti et de l'environnement paysager autour de l'église et du château de LASSON.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'approuver la proposition de périmètre de protection modifié présenté sous réserve que soit revue la limite de ce périmètre sur les parcelles appartenant à Monsieur LERICQUE.

QUESTIONS DIVERSES

Journées du patrimoine

L'église de ROSEL sera ouverte le samedi 17 septembre de 14 h à 18 h. Il est envisagé de programmer 1 visite commentée.

Signalisation du cimetière

Il a été demandé des panneaux indiquant le cimetière route de ROTS.

Sacs poubelles non ramassés

Chemin de Goodleigh, des sacs poubelles sont en attente de ramassage. Marc FONTAINE doit revoir ce problème.

Contrôles de gendarmerie

La vitesse des automobilistes lors de la traversée du hameau de Gruchy est toujours aussi élevée. Stéphane PETRI demande que la gendarmerie fasse des contrôles. Un courrier doit être envoyé à la gendarmerie de Bretteville l'Orgueilleuse.

Travaux RD 126

Un rendez-vous est prévu le 1 er septembre avec le service du département en charge de ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

Vous pouvez retrouver l'intégralité des comptes-rendus sur le site www.rosel.fr.

La rentrée scolaire à la Communauté de communes

Le mois de septembre est toujours marqué par la rentrée scolaire et la mobilisation générale de tous pour accueillir les 1328 élèves scolarisés sur notre territoire.

Pour les accueillir dans les meilleures conditions, l'été a été un moment d'intense de préparation et d'intervention sur les sites désertés par les enfants.

Quelques nouveautés pour cette rentrée :

Les effectifs de la rentrée

- deux ouvertures de classes élémentaires à Bretteville l'Orgueilleuse,
- une ouverture de classe élémentaire à Cheux,
- une ouverture de classe au Fresne Camilly.

La restauration scolaire

un nouveau prestataire de restauration scolaire : Société API.

Le périscolaire

- la mise en place du portail famille,
- l'évolution des tarifs pour les activités périscolaires :
 - +5 centimes pour la restauration (sauf tranche 1)
 - +2 centimes pour la garderie (sauf tranche 1)

Travaux d'été dans les écoles

- les menuiseries, toiture, sol et peinture, etc

La nouvelle organisation avec Caen la mer sera abordée dans le prochain journal d'information intercommunale.

Le comité de jumelage

- La journée à Paris que nous avons organisée pour le 24 septembre a dû être annulée, faute d'un nombre suffisant d'inscrits. Nous renouvelons ici nos regrets auprès de ceux, fidèles de nos sorties, qui ont été déçus.

- Les adhérents du comité de jumelage sont allés en Angleterre du 20 au 24 octobre. Après une traversée de nuit, nous nous sommes dirigés vers Bath. La visite des Bains Romains est intégrée au sein d'un musée à tout un parcours. Outils, objets de la vie quotidienne, sculptures et éléments d'architecture nous ramènent à l'époque antique. Très intéressant. Mais l'emblème de Bath, c'est le "Royal Crescent", un bâtiment incurvé en forme de demi-ellipse, un édifice classique de style palladien, comme tous ceux dont l'architecte John Wood a paré la ville au XVIIIe siècle.

Nous sommes arrivés à Goodleigh tard le soir. Le samedi, nos Anglais nous ont fait découvrir un village de la côte Nord du Devon, Lynmouth. Depuis que ce village a été emporté par une crue, on y explique la force de l'eau, dans un petit musée "bric à brac", très anglais. Vue magnifique sur le canal de Bristol, et traversée des paysages d'Exmoor, avant le retour à Goodleigh, pour un repas commun et des jeux... un peu sportifs. Le dimanche se passait dans les familles. Il ne faisait pas chaud dans le Devon, en ce week-end d'octobre, mais un beau soleil a accompagné tout notre séjour.

L'assemblée générale du comité se tiendra, comme les autres années, courant janvier. La date précise sera communiquée plus tard. A cette occasion, nous accueillerons toutes les personnes intéressées par ces échanges avec un petit village du Nord-Devon. C'est une région magnifique que nous ne nous laissons pas de découvrir depuis plus de trente ans.

Mue'sique

L'association Mue'sique a repris ses activités avec la même variété d'instruments que celle proposée l'année dernière : Guitare, Basse, Piano, Batterie, Djembé, Eveil musical, Flûte à bec et Solfège à Rosel, Guitare, Basse et Violon à Cairon et Saxophone, Piano et Flûte Traversière à Lasson.

Mue'sique propose également 2 Ateliers pour musiciens autonomes à Cairon.

Les inscriptions pour cette nouvelle saison ont eu lieu début septembre. Mais il est toujours possible de s'inscrire tout au long de l'année.

L'association accepte les Cart@too, les chèques vacances ANCV et vous propose des facilités de paiement au nombre de fois sans frais équivalent au nombre de mois de cours restants. Vous trouverez sur le blog mue-sique.blogspot.fr, les renseignements sur la vie de l'association, les tarifs et les toutes les informations utiles si vous souhaitez nous rejoindre.

Notre deuxième brocante musicale a eu lieu le 1^{er} Octobre à Cairon, et, comme la première, elle nous laisse une impression mitigée. La reconduction de cet événement est à l'étude, car des aménagements seront nécessaires pour faire venir plus d'exposants et un plus large public.



Petite affluence lors de la brocante musicale 2016

L'Assemblée Générale s'est tenue le Jeudi 13 Octobre. L'association remercie les adhérents, ainsi que la Mairie de Rosel, de leur présence. Les effectifs et nombre d'heures de cours sont en légère augmentation. Mais le bilan financier fait apparaître un léger déficit qu'il faudra combler dans les années à venir par de nouvelles recettes. Le Conseil d'Administration a été reconduit dans ses fonctions.

ADMR

L'Association dispose sur les différentes communes de bénévoles qui se tiennent à votre disposition, et peuvent se déplacer à votre domicile.

Nous pouvons répondre à toutes demandes de services à la personne, pour vous aider dans vos tâches quotidiennes, que vous soyez une personne âgée ou en activité : ménage, repassage, garde d'enfants, aide à la toilette, aide au repas, au coucher, portage de repas à domicile etc.

Nous vous proposons également un service au jardinage et au petit bricolage.

Pour tous renseignements et nouvelle demande, merci de contacter l'Association au : 02.31.08.17.28

La Permanence ADMR de Bretteville l'Orgueilleuse est ouverte au public

tous les après-midis de 13h30 à 17h00

du Lundi au Vendredi

Le Vendredi, fermeture à 16h00.

Pas de permanence le Mardi

Association Intercommunale d'Aide à l'Emploi

Permanences :

- A la **Mairie d'Authie**

Permanences tous les matins de 8h45 à 12h15

Tél : 02 31 26 95 95

a.i.a.e@wanadoo.fr

- A la **Mairie de Bretteville l'orgueilleuse**

Permanence le jeudi de 14h à 16h

Tél : 02 31 80 78 25

- A la **Mairie de Creully**

Permanence le mardi de 14h à 16h (un sur deux)

- A la **Mairie de Carpiquet**

Permanence le 1^{er} mardi de chaque mois de 14h à 17h

- Et sur **RDV l'après-midi à Authie ou dans les autres mairies** adhérentes

- Vous avez besoin d'une aide pour vos démarches de recherche d'emploi (CV, lettres de motivation, recherche de stages, mise en relation avec les employeurs, simulations d'entretien d'embauche, inscription pôle emploi, ...)

Association multi-activités Rosel / Lasson



L'association était présente au forum des associations à Rots et au vide-grenier de Lasson.

Elle regroupe quelque 60 membres (cotisation annuelle de 20 euros).

Les activités principales :

- Ateliers créatifs.
- Jeux de société dont scrabble.
- Pétanque.
- Rencontres autour d'un livre.
- Randonnées.
- Sorties à la journée avec restaurant.
- Cours d'informatique (3 niveaux).

Le programme est consultable sur le site :

<https://sites.google.com/site/assorosellasson>

ou via le site de la commune :

www.rosel.fr (rubrique « vie associative »).

Pour toute information, n'hésitez pas à appeler aux numéros suivants :

Françoise GAUGER 02 31 47 81 19

Annie LAGARDE 02 31 08 04 94

Claude MARTIN 06 79 92 20 49

Ou à écrire à l'adresse suivante :

assomultirosellasson@gmail.com

Les soirées Presbytère

SOIREE PRESBYTERE DU MARDI 11 OCTOBRE 2016

Ca y est c'est reparti pour un nouveau cycle de conférences, le deuxième mardi du mois, d'OCTOBRE à AVRIL inclus, 20 h 30 à la salle du Presbytère 7 rue Boulay.

Nous sommes à la recherche d'intervenants pour animer ces soirées, tous les sujets (ou presque) sont permis, il n'est ni obligatoire ni nécessaire d'être un grand orateur, seules la passion et la volonté de partager avec les autres suffisent. Cela se passe entre nous et le public est, par avance, acquis à la cause !

N'hésitez pas à contacter Bernard Lemanissier, responsable de ces soirées, au 02.31.80.32.99 ou

06.29.76.30.63. Vous êtes même fortement encouragés à dénoncer vos proches et amis ! Nous vous assurons l'anonymat et l'impunité !

Roselois, n'hésitez pas à braver les intempéries, venez UN mardi par mois, vous ne le regretterez pas ! S'il le faut alertez vos voisins pour vous accompagner ! Mobilisez famille et amis !

La saison 2016/2017 est donc repartie le mardi 11 octobre avec pour thème « les falaises normandes : un patrimoine à découvrir de Sainte-Honorine des Pertes à Honfleur ». Les animateurs Thierry Rebours et Françoise Hebert nous ont promenés sur les falaises de notre littoral, comme la falaise des Hachettes, Vaches Noires, Roches Noires, des Confessionnaux. Ils nous ont fait découvrir des fossiles de plus de 165 millions d'années. Ils nous ont parlé de crustacés, de dinosaures, de fossiles d'ammonites remontant à 165 millions d'années.

Ils sont les « découvreurs » d'un fossile tout petit et unique au monde qui porte un nom dédié à son découvreur (Thierry Rebours) et au lieu de la découverte (Ranville Calvados) « Rebourisia-ranvillensis ». Ils animent l'association Géo-Paleo-Archéo de Houlgate.

La soirée s'est terminée par une dégustation « ophtalmologique » d'huîtres : petits fossiles, chacun a pu en emporter un chez lui.

Départ de notre secrétaire de mairie



Isabelle LEFEVRE, secrétaire à ROSEL, depuis septembre 2009, nous a quittés pour d'autres cieux, la commune de VARAVILLE lui ayant proposé un emploi à temps complet et ce tout près de son domicile.

Le conseil municipal a tenu à la remercier pour son travail, son amabilité, son implication dans la vie communale.

Dorénavant, Anne LAGOGUEE a le plaisir de vous accueillir jusqu'en avril 2017.

Le conseil municipal a souhaité mutualiser le poste de secrétaire avec la nouvelle commune « Thue et Mue » qui sera mise en place le 01/01/2017.



Les foulées de la Mue



C'est avec plaisir que la 22ème édition des Foulées de la Mue vous accueillera. Cet événement sportif se déroulera le dimanche 13 novembre 2016, départ à Lasson. Cette année, la course hors stade verra un grand changement dans la gestion de la course. Nous souhaitons améliorer la gestion de la course et vous accueillir dans les meilleures conditions de chronométrage.

Pour cela, les membres du bureau ont décidé de passer aux puces électroniques ce qui apportera :

- Moins de précipitations sur la ligne de départ grâce aux départs par vague

- Plus de sécurité et de fluidité sur le premier kilomètre.

- Un chrono réel quelle que soit la place du coureur dans la file d'attente.

Les inscriptions sur place se feront comme d'habitude le samedi après-midi de 14H à 18H.

A l'arrivée, nous souhaitons de votre part une bonne gestion du dossard. Soit vous le gardez, soit vous le déposez dans l'un des conteneurs mis à votre disposition au bout du couloir d'arrivée. Les puces électroniques collées au dos du dossard sont considérées comme des composants électroniques et doivent faire l'objet d'un traitement de déchet adéquat. Merci de votre compréhension.

Pour éviter tous désagréments lors du déroulement de la course, si vous le souhaitez, des laissez-passer seront disponibles à la mairie aux heures d'ouverture.

Le repas des anciens

Discours de Véronique Masson, maire de Rosel.

« C'est toujours avec grand plaisir que les conseillers municipaux de LASSON et de ROSEL, Michel et moi-même, nous vous retrouvons, comme chaque année à la même époque, pour notre traditionnel et amical repas des seniors de nos deux communes. Vous êtes toujours aussi nombreux, ce dont je me félicite, à participer à cette journée de convivialité.

Vous me permettrez d'avoir une pensée pour celles et ceux qui nous ont quittés cette année et dont la mémoire est bien présente aujourd'hui. Je pense aussi à celles et à ceux qui sont rendus plus vulnérables par la maladie ainsi qu'à celles et ceux qui, pour des raisons diverses, n'ont pu se joindre à nous.

Je salue Mme BUHOURS, doyenne de ce repas pour la commune de ROSEL, suivie de très près de M. GUYON, tous deux toujours fidèles à notre repas.

Notre repas annuel fait partie de ces moments privilégiés, si précieux, si riches d'échanges et de convivialité, ceci malgré un contexte national et international difficile. Nous avons, en effet, bien besoin de convivialité, de gaieté, de plaisir dans ce monde en crise, comme l'actualité en témoigne au quotidien. Il est important pour nous de relativiser tous les petits ennuis qui peuvent survenir dans notre quotidien, que l'amitié et l'indulgence envers autrui prennent le pas sur l'intolérance.

Puisque je vous parle de convivialité, j'en profite pour remercier les membres du bureau de l'association multi-activités : Françoise GAUGER, sa présidente, entourée d'Annie LAGARDE vice-présidente, de Jean DUPONT, secrétaire, et de Claude MARTIN, trésorier, tous présents aujourd'hui. Je me réjouis de la richesse des activités proposées et de l'ambiance qui y règne. Je tiens à féliciter les personnes qui, pour quelques heures par semaine, prennent la casquette d'animateur ou bien de professeur pour mettre au service des autres leur savoir, leur compétence.



Merci à tous de votre présence, je vous souhaite une très bonne après-midi, dans la joie et la bonne humeur.

Nous sommes aujourd'hui plus de 100 à partager ce festin préparé par notre habituel traiteur LOISON, merci à son équipe pour sa prestation et merci aux personnes qui ont participé à l'organisation de cette journée ».

L'effacement des lignes à Gruchy

Suite à une sollicitation d'ENEDIS pour des travaux de sécurisation et d'enfouissement de la ligne moyenne tension, nous avons pris contact avec le SDEC ENERGIE dans l'objectif d'enfouir les réseaux aériens de basse tension, de télécommunication et d'éclairage public sur un même tracé. Sachant que le SDEC ENERGIE avait, lui aussi, des travaux prévus sur la ligne basse tension.



Ce réseau était en fil nu et donc plus vulnérable face aux aléas climatiques. Après avoir monté le plan de financement entre ENEDIS, SDEC, Communauté de communes « Entre Thue et Mue » et commune de ROSEL, les travaux ont pu démarrer. Le montant ces travaux s'élève à 207 300 € avec une participation de la commune à hauteur de 40 000 € et de 42 000 € pour la communauté de communes. Ce sont 19 points lumineux qui ont été installés dans le hameau (10 auparavant) avec **une consommation électrique stable** grâce à la technologie LED. D'autre part, ces travaux ont été dimensionnés pour l'arrivée de la future fibre optique. Aucun terrassement ne sera alors nécessaire pour déployer la fibre jusque chez l'abonné.

NB : photos aimablement fournies par Monsieur et Madame Guillot.

La journée des seniors

Le dimanche 5 juin la journée des seniors a réuni 25 personnes.

Le but de cette journée de convivialité est de partager une promenade et un déjeuner dans la salle du Presbytère.

Un co-voiturage depuis la Mairie de Rosel était organisé pour convoyer tous les participants vers l'Hôtel de Ville de Caen qui occupe désormais ce chef d'œuvre d'architecture.

Cette année, la promenade était la visite de l'Abbaye aux Hommes, haut lieu de l'histoire de Guillaume le Conquérant, le grand homme par excellence de la Normandie.



Ce magnifique monument fut construit au XI^{ème} pour signer la réconciliation avec la Pape qui s'était opposé au mariage de Guillaume et de Mathilde pour raison de consanguinité ... imaginez-vous qu'ils étaient cousins au cinquième degré !

Mathilde, de son côté, fit construire l'abbaye aux Dames pour les mêmes raisons !

Avec le recul, il semble que la sévérité du Pape pour le rachat des « fautes » des Grands Hommes de cette époque a été des plus bénéfiques pour la région ! Pourquoi s'est-il contenté de deux seuls bâtiments ! Les Caennais lui en sont éternellement reconnaissants.

Nous avons pu admirer les bâtiments conventuels, la salle du Chapitre, devenue salle des mariages, le cloître, qui abrita de nombreux Caennais, et ses impacts d'obus reçus lors du débarquement de juin 1944. Nous avons vu les magnifiques escaliers, le réfectoire des moines devenu la salle de réception de la Mairie.

Moment d'émotion, la salle de la Légion d'Honneur nous a été, exceptionnellement, ouverte : petite salle très sobre dans laquelle est exposée la distinction accordée à la ville de de Caen et à ses habitants en remerciement de leurs sacrifices pendant le Débarquement et surtout la bataille acharnée pour sa libération le 9 juillet 1944.



Vers 13 heures, retour au Presbytère pour le traditionnel repas cuisiné maison, les amuse-bouches de l'apéritif et les desserts étant confectionnés par les participants volontaires, comme le veut désormais la tradition. Une grande nouveauté cette année : après la satisfaction de nos papilles gustatives, nos oreilles se sont régalingées avec le récital de chansons de monsieur Crosnier.

La journée du patrimoine

A l'occasion des Journées du Patrimoine, l'église de Rosel était ouverte le samedi 17 septembre.

Quelques visiteurs ont ainsi constaté qu'une petite église de campagne pouvait présenter un réel intérêt.

Le clocher de Rosel, qui date du XII^{ème} siècle, est classé à l'inventaire des monuments et richesses artistiques, car il rappelle les clochers de nombreux édifices romans : à sa base des murs nus et aveugles, solides ; un premier étage décoré d'arcatures aveugles ; un étage supérieur aux arcatures ornées de colonnettes et de sculptures, avec une étroite ouverture dans la partie centrale. Les tours de l'église Saint-Etienne de Caen présentent une progression comparable.

Le chœur date du XIII^{ème} siècle et la nef des XIV^{ème} et XV^{ème}. Mais l'ensemble a subi quelques transformations aux XIX^{ème} et XX^{ème} siècles. Les vitraux, réalisés au XX^{ème} siècle, méritent l'attention.

Quelques trésors conservés dans notre église sont inscrits au Patrimoine : un cierge pascal, et deux tableaux dont l'origine est mal connue, mais que les spécialistes croient pouvoir dater du XVII^{ème} siècle.

Quant au cimetière qui entoure l'église, savez-vous qu'il abrite des "célébrités" ?

- un soldat de la Grande Armée napoléonienne repose ici !

- un peintre et archéologue du XIX^{ème} siècle, Georges Bouet.

Si vous ne la connaissez pas, ne manquez pas une prochaine occasion de venir découvrir le charme de cette petite église.



P.S.

Pour ceux, nombreux, qui pensaient que Fanfan la tulipe ou un de ses ancêtres était enterré à Rosel, il faut rétablir la vérité.

En effet aucun document ne mentionne ce fait. Ce n'est qu'une légende, mais, comme elle est belle, nous pouvons garder nos illusions !

La recette de Bernard : le magret de canard.

Bien qu'il paraisse avoir été connu de tous temps, le magret est une invention récente. Traditionnellement, le canard était préparé en confit, plus rarement en rôti entier. C'est André DAGUIN, chef de l'Hôtel de France à Auch dans le Gers, qui le premier imagina cette manière de préparer les filets du canard, en 1965 avec sa recette au poivre vert. Il préconisait d'employer le terme francisé de « maigret ». Il n'a pas été suivi et le mot gascon s'est imposé.

En effet le terme **magret** vient de l'Occitan « magret », diminutif de *magre*, maigre. C'est un filet de viande maigre, découpé à partir de la poitrine d'une oie ou d'un canard gras, engraisé par « gavage », les mêmes animaux qui servent à produire le confit et le foie gras. Pouvant être séché ou fumé, coupé en fines tranches, il est le plus souvent servi saignant ou rosé après avoir été cuit au grill, à la poêle, au four ou au barbecue.

Le « filet » est découpé à partir de la poitrine d'une oie ou d'un canard NON GAVE pour le foie gras. Depuis sa création en 1965, la consommation du Magret n'a cessé d'augmenter sur l'ensemble de notre territoire. Chaque région, et même chaque chef, étoilé ou non, a ajouté sa petite touche ou a créé sa propre recette. Comme le plus souvent en matière de cuisine, les recettes sont extensives et toutes les fantaisies sont permises. Il faut se les approprier !

Aujourd'hui c'est la recette d'un petit amateur qui vous est proposée. Elle ne porte pas de nom, alors donnons-lui tout simplement l'ambitieux titre de « **le Magret de Canard de Rosel** » qui fera, n'en doutons pas, le tour des plus grands restaurants de la planète !

Pour assouvir son chauvinisme viscéral de sa région normande, c'est évidemment une recette largement normandisée qui est au menu du jour !

Nous avons donc besoin de magrets, pour des mangeurs moyens prévoir 1 magret pour 3 personnes, pour satisfaire les gros appétits on peut aller à 1 pour 2 convives, au-delà ce ne serait peut-être pas raisonnable ! A vous de voir !

Pour la sauce il faut prévoir deux ou trois échalotes (ou oignons), même chose pour l'ail, un peu d'huile d'olive, de la confiture de myrtilles, une bouteille de cidre, de la cannelle en poudre, des myrtilles (surgelées ou en conserve font l'affaire), un miot de beurre (ça peut aller de 30 à 60 grammes) ; le miot pour les non normandisants veut dire « un petit peu », un peu de fécule de pomme de terre pour lier le tout et ... pour les gourmands (pardon ...pour les plus normands) 2 cuillers à soupe de crème épaisse.

Faire suer les échalotes, oignons et aulx émincés dans un peu d'huile d'olive, y ajouter deux belles cuillers à soupe de confiture de myrtilles, tourner avec une spatule jusqu'à ce qu'elle soit fondue. Ajouter le cidre, faire réduire d'un bon tiers, réduire la chaleur au frisson, ajouter une cuiller à soupe de cannelle en poudre, assaisonner à votre goût. Laisser mijoter à feu très doux une quinzaine de minutes, ajouter les myrtilles et le miot de beurre. Réserver au chaud.

Cuisson des magrets : au grill dans votre four; tout au bas du four disposer la « lèche frites » remplie d'eau au moins à la moitié, ceci permettra de récupérer la graisse que perdront les magrets, évitera de brûler ces mêmes graisses, de salir plus que de besoin votre four et absorbera la plus grande partie des odeurs de cuisson (presque le barbecue en intérieur mais sans allécher les voisins).

Positionner les magrets sur une grille, le côté graisse exposé aux rampes du grill, et enfourner votre grille au premier tiers de la hauteur du four. Cuire environ 12 minutes puis les retourner avec une grande fourchette et cuire à nouveau une dizaine de minutes. Pour le minutage il faut bien connaître son four et tenir compte de l'épaisseur des magrets. La viande doit être rosée à cœur. On peut tester un morceau en lui faisant une petite incision et le remettre si besoin.

Pendant la cuisson au grill, reprendre la sauce, la réchauffer, la lier avec un peu de fécule, y ajouter éventuellement la crème.

Couper les magrets en fines tranches, les napper de sauce (avec les myrtilles), parsemer de persil et... servir. Des tranches d'orange en décoration seront du meilleur effet.

Comme légumes : un duo de pommes Duchesse et de légumes de saison.

Bon appétit, vive la Normandie et ... à vos r'vêts !



Un recensement des habitants de Rosel aura lieu du 19 janvier au 18 février 2017, celui-ci pourra se faire soit par internet, soit sur papier. Merci de réserver le meilleur accueil à Hubert Charles, notre agent recenseur.

Le vendredi 11 novembre 2016, la ville de Caen et la communauté d'agglomération Caen la mer invitent, sur présentation d'un justificatif de domicile, tous les habitants de la future communauté urbaine de Caen* à passer une journée exceptionnelle au Mémorial de Caen !

* La future communauté urbaine de Caen inclut les actuelles communautés d'agglomération Caen la mer, Entre Thue et Mue et Plaine Sud de Caen ainsi que les communes de Troarn et Thaon.



Les cérémonies du 11 novembre auront lieu le lundi 14 novembre.

- **10h30 : Cérémonie au monument aux morts Lasson.**
- **10h45 : Cérémonie au monument aux morts de Rosel.**
- **11h00 : Cérémonie au monument aux morts de Rots avec la participation des enfants de l'école de Rots.**
- **11h30 : pot de l'amitié à la Grange aux dîmes à Rots.**

13 novembre : les foulées de la Mue.

20 novembre : salon du livre à Cheux.

27 novembre : thé dansant organisé par l'amicale des aînés à la salle des fêtes de Cheux.

6 décembre : balayage des rues.